

**À LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE À  
L'HÔTEL DE VILLE, AU 101, CHEMIN VICTORIA OUEST, SCOTSTOWN,  
LE MARDI 5 JUILLET 2022 À 19 H, À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :**

Les membres du conseil suivants :

La conseillère Madame Elisabeth Boil, présente  
Le conseiller Monsieur Jérémy Beauchemin, présent  
La conseillère Madame Marjolaine Guillemette, présente  
Le conseiller Monsieur Martin Valcourt, présent  
Le conseiller Monsieur Maxime Désilets, présent

Sous la présidence de Monsieur Marc-Olivier Désilets, maire.

La conseillère Madame Cathy Roy est absente.

Assiste également à la séance, Madame Monique Polard, directrice générale.

Le quorum est constaté.

-----  
**ORDRE DU JOUR**

- 1. Ouverture de la séance et vérification du quorum**
- 2. Adoption de l'ordre du jour (résolution)**
- 3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juin 2022 et de la séance extraordinaire du 28 juin 2022 (résolution)**
- 4. Période de questions : sujets divers**
- 5. Administration et finances**
  - 5.1 Rapport des conseillers responsables des comités (information)
  - 5.2 Présentation du rapport financier – Année 2021 (résolution)
  - 5.3 Finance :
    - 5.3.1 Entériner les dépenses effectuées depuis la séance du 7 juin 2022 selon le règlement 407-12 (résolution)
    - 5.3.2 Liste des comptes et salaires payés depuis la dernière séance ordinaire et les comptes courants à payer (résolution)
    - 5.3.3 Engagement de dépenses (résolution)
    - 5.3.4 Rapport de la situation financière au 28 juin 2022 (dépôt)
  - 5.4 Refinancement du règlement 353-04 modifié par le règlement 366-07 : 200 800 \$ (résolution)
  - 5.5 Employés municipaux
    - 5.5.1 Vacances annuelles (résolution)
    - 5.5.2 Fermeture du bureau municipal lors des vacances annuelles de la directrice générale (résolution)
  - 5.6 Lot 4 774 671 rue Osborne - Article 72 de la loi sur les compétences municipales – Mandat (résolution)
  - 5.7 Soirée reconnaissance aux finissants (date, lieu, bourse) (résolution)
  - 5.8 Invitation, rencontre, formations, colloques, visioconférences, webinaires : Liste en annexe (résolution)
- 6. Sécurité publique**
  - 6.1 Incendie
    - 6.1.1 Vérification et réparation des bornes incendie selon les recommandations du rapport de nettoyage du réseau d'aqueduc – Printemps 2022 (résolution)

**7. Voirie**

- 7.1 Appel d'offres pour entretien et déneigement des rues et chemins d'accès (résolution)
- 7.2 Stationnement dans les rues – Préparation d'une réglementation (résolution)

**8. Hygiène du milieu (réseaux municipaux, matières résiduelles et recyclables)**

- 8.1 Dossier : rue Albert (TECQ) et De Ditton (PRIMEAU) – Travaux infrastructures (information)
- 8.2 Regroupement pour achat d'un camion et services des collectes (résolution)
  - 8.2.1 Entente intermunicipale et autorisation de signature (résolution)
  - 8.2.2 Acceptation soumission achat du camion et signature du contrat (résolution)
  - 8.2.3 Demande d'aide financière pour achat regroupé de bacs 1100 litres (résolution)
  - 8.2.4 Demande aux municipalités sur le territoire de la MRC pour services de dépannage occasionnel (résolution)
- 8.3 Demande de branchement aux réseaux municipaux – no. 86 rue Argyle (résolution)
- 8.4 Réparation fuite d'eau au Domaine Dumoulin : services plombier et location machinerie (résolution)
- 8.5 Consommation d'eau potable – Inspection de certaines conduites et travaux au besoin (résolution)

**9. Aménagement, urbanisme et développement**

- 9.1 Modification des usages des zones RU-5 et RU-6 et au schéma d'aménagement de la MRC du Haut-Saint-François (résolution)
  - 9.1.1 Échéancier (résolution)
  - 9.1.2 Avis de motion (résolution)
  - 9.1.3 Projet de règlement (résolution)
  - 9.1.4 Consultation publique (résolution)
- 9.2 Numéro civique – Rue Argyle – Lots 4 773 954 et 4 773 881 – no. 86
- 9.3 Dossier inspection municipale : démarche pour regroupement avec des municipalités (résolution)

**10. Loisir et culture**

- 10.1 Bibliothèque municipale
  - 10.1.1 Participation financière pour achat d'une chute à livres (résolution)
  - 10.1.2 Modification des heures d'ouverture (résolution)
- 10.2 Programme PRACIM – Dépôt projet : Agrandissement centre communautaire rue Hope (résolution)
- 10.3 Aide financière au fond régions et ruralité, FRR 4, Volet vitalisation – Regroupement pour ressource loisirs (résolution)

**11. Correspondance, points ajoutés depuis l'atelier et varia**

- 11.1 Élagage et coupe d'arbres – Rue Albert (numéro civique 76) (résolution)
- 11.2 Numéro civique : 136 rue Albert – Projet construction résidence (résolution)
- 11.3 Nomination maire suppléant (résolution)
- 11.4 \_\_\_\_\_
- 11.5 \_\_\_\_\_
- 11.6 \_\_\_\_\_

**12. Période de questions : sujets relatifs à l'ordre du jour de la séance**

**13. Fin de la rencontre (résolution)**

-----  
**1. Ouverture de la séance et vérification du quorum**

La séance est publique.

Monsieur Marc-Olivier Désilets, maire, souhaite la bienvenue aux membres du conseil ainsi qu'aux personnes présentes. Le quorum est constaté.

**2. Adoption de l'ordre du jour (résolution)**

Attendu que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour envoyé par courrier électronique il y a quelques jours ;

2022-07-313

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que l'ordre du jour est accepté avec l'ajout du point suivant :

11.4 Suivi des travaux de l'abri-bois

**ADOPTÉE**

**3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juin 2022 et de la séance extraordinaire du 28 juin 2022 (résolution)**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu les procès-verbaux de la séance ordinaire du 7 juin 2022 et de la séance extraordinaire du 28 juin 2022 par courrier électronique au cours des derniers jours et par la remise d'une version papier;

ATTENDU QUE les procès-verbaux doivent être approuvés par les membres du conseil qui étaient présents lors de ces séances du conseil;

EN CONSÉQUENCE,

2022-07-314

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Marjolaine Guillemette, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que les membres du conseil municipal renoncent à la lecture des procès-verbaux de la séance ordinaire du 7 juin 2022 et de la séance extraordinaire du 28 juin 2022 et acceptent leurs adoptions.

**ADOPTÉE**

**4. Période de questions : sujets divers**

Aucune question des citoyennes présentes n'est adressée.

**5. Administration et finances**

**5.1 Rapport des conseillers responsables des comités (information)**

Monsieur Marc-Olivier Désilets, maire, informe les membres du conseil de certains dossiers au niveau du conseil des maires de la MRC du Haut-Saint-François, dont le projet de piscine ainsi que le suivi concernant les travaux d'infrastructures prévus sur les rues de Ditton et Albert.

Étant donné l'absence de la conseillère Madame Cathy Roy, celle-ci avait expliqué lors de l'atelier le 28 juin dernier que les festivités de la Fête nationale du Québec avaient été un franc succès.

Il est discuté des dernières données concernant la consommation d'eau potable au cours du mois de juin et des mesures que le conseil doit mettre en place pour éviter une surconsommation inexpliquée et anormale.

**5.2 Présentation du rapport financier – Année 2021 (résolution)**

Monsieur Jérôme Poulin de la firme Raymond, Chabot, Grant, Thornton, vérificateur de la municipalité présente les états financiers pour l'année qui s'est terminée le 31 décembre 2021;

**2022-07-315**

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Maxime Désilets, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le rapport financier pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2021 est remis aux membres du conseil et que ceux-ci acceptent son dépôt et mandatent Madame Monique Polard, directrice générale, pour le transmettre au Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Les recettes de fonctionnement et d'investissements totales s'élèvent à 1 076 958 \$

Les dépenses de fonctionnement sont de 1 146 691 \$ (incluant 229 596 \$ d'amortissement)

L'année 2021 se termine par un excédent de fonctionnements à des fins fiscales de : 107 733 \$

Le surplus accumulé non affecté au 31 décembre 2021 est de 141 145 \$

Le surplus accumulé affecté au 31 décembre 2021 : 338 740 \$ se répartit ainsi :

. Eau usée (vidange des étangs d'eau usée) :	93 000,00 \$
. Aqueduc et égout :	52 000,00 \$
. Travaux PIQM PRIMEAU :	22 000,00 \$
. Administration :	21 582,00 \$
. Incendie :	23 188,00 \$
. Voirie :	17 938,00 \$
. Hygiène du milieu :	16 549,00 \$
. Parc Loisirs et culture :	11 454,00 \$
. Autres :	19 969,00 \$
. Mandat élus :	3 500,00 \$
. Immobilisation Hôtel de Ville :	41 166,00 \$
. Terrain :	2 000,00 \$
. Compteurs d'eau :	14 394,00 \$

Endettement total net à long terme est de 920 010 \$.

**ADOPTÉE**

**5.3 Finance :**

**5.3.1 Entériner les dépenses effectuées depuis la séance du 7 juin 2022 selon le règlement 407-12 (résolution)**

Attendu que depuis la dernière séance du conseil, des imprévus nécessitent des dépenses essentielles;

Attendu que la directrice générale est autorisée en vertu du règlement 407-12 à procéder à certaines dépenses;

Attendu que la liste des dépenses effectuées selon les normes du règlement 407-12 doit être déposée à la séance du conseil municipal;

**2022-07-316**

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Jérémy Beauchemin, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil entérine les dépenses effectuées depuis la dernière séance au montant de 1 091,45 \$ selon la liste remis aux membres du conseil, soit :

**VILLE DE SCOTSTOWN**  
**SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUILLET 2022**

<b>Fournisseur</b>	<b>Description</b>	<b>Montant</b>
Lauzon Patrick	Journée écocentre mobile - Repas	18,00 \$
Paquette, Robert	Journée écocentre mobile - Repas	16,33 \$
Télé-Alarme Plus Inc.	Programmation pour accès HV	367,18 \$
Caractère Gras Inc.	Site web - Renouvellement domaine et ajout pages	74,73 \$
Centre de rénovation G. Doyon Inc.	Abri-bois : matériel électrique	157,83 \$
Centre de rénovation G. Doyon Inc.	Abri-bois : matériel électrique	40,20 \$
Service Bell-eau-clerc Inc.	Réparation tuyauterie jeux d'eau	417,18 \$
	<b>TOTAL :</b>	<b>1 091,45 \$</b>

**ADOPTÉE**

**5.3.2 Liste des comptes et salaires payés depuis la dernière séance ordinaire et les comptes courants à payer (résolution)**

Polard, Monique	Remb. P. caisse pour JR : 202200672	400,00 \$
Solutek Inc.	Ordinateur neuf (DG) et installation	2 375,35 \$
Lauzon, Nathalie	Contrat tondage pelouse HV - ¼	675,00 \$
Valoris / Régie Intermun.	Site enfouissement et redevances	221,27 \$
Valoris / Régie Intermun.	Site enfouissement et redevances	187,45 \$
Valoris / Régie Intermun.	Site enfouissement et redevances	163,42 \$
Valoris / Régie Intermun.	Site enfouissement et redevances	6 188,56 \$
Produits Sany	Javel - Poste de chlore	338,61 \$
Aquatech	Exploit. réseaux munic. - Juin 2022	4 254,84 \$
Lauzon Patrick	Journée écocentre mobile – Repas	18,00 \$
Paquette, Robert	Journée écocentre mobile – Repas	16,33 \$
MRC du HSF	Téléphonie IP, fibre optique, inter.	586,54 \$
Télé-Alarme Plus Inc.	Programmation pour accès HV	367,18 \$
Services san. D. Fortier	Collectes déchets, recyclage, loc. cont.4	892,02 \$
Cain Lamarre	Services jur. : règlement emprunt	430,08 \$
Marché Désilets	HV - savon plancher	114,93 \$
Centre rén. G. Doyon Inc.	Abri-bois : matériel électrique	157,83 \$
Centre rén. G. Doyon Inc.	Abri-bois : matériel électrique	40,20 \$
Ass. Coop. Agr. La Patrie	Parc : madriers, vis, peinture, etc.	382,72 \$
Eurofins EnvironexX	Analyse eau potable	244,90 \$
Eurofins EnvironexX	Analyse eau usée	635,81 \$
Désilets, Marc-Olivier	Frais déplacement juin : 380 km	231,80 \$
Raymond C. G. Thorton	Honoraires prof. : redd. rapport matières recyclables	862,32 \$
Les Entreprises Myrroy	Balayage des rues	4 544,96 \$
Service Bell-eau-clerc	Réparation tuyauterie jeux d'eau	417,18 \$
Dubé Equip. de bureau	Papeterie : caisses papiers, languettes	371,60 \$
Transport Guillette Inc.	Travaux bris d'eau et nettoyage résidus : J. Gaulin	2 540,95 \$
Transport Guillette Inc.	Travaux conduite aqueduc : rue Albert + gravier	2 569,69 \$
Visa Desjardins	Fleurs Deco Yves Goss - E. Boil : prompt rétablissement	109,23 \$
Visa Desjardins	Congrès ADMQ - DG : Héberg. 2 nuits	221,91 \$
Visa Desjardins	Carburant : voirie	223,03 \$
Visa Desjardins	Carburant pour pelouse	199,49 \$

**VILLE DE SCOTSTOWN**  
**SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUILLET 2022**

Provençal, Lynne	Bibliothèque municipale : chute livres	380,22 \$
Polard, Monique	Frais déplacement et repas : congrès ADMQ + renc. DG à MRC (2)	366,05 \$
Visa Desjardins	Service incendie : raccord, boyaux	99,04 \$
Guytaine Robert	Juillet - Frais concierge	333,33 \$
Hydro Québec	Parc Walter-MacKenzie	26,40 \$
Hydro Québec	Hôtel de Ville	339,31 \$
Hydro Québec	Éclairage Public	595,18 \$
Hydro Québec	Poste pompage principale	659,39 \$
Hydro Québec	Poste pompage 5 rue des Peupliers	32,11 \$
Hydro Québec	Station épuration	903,56 \$
Hydro Québec	Poste pompage Victoria Est	33,87 \$
Hydro Québec	24 rue Hope - Chalet terrain balle / La Relève	106,17 \$
Hydro Québec	Garage municipal	313,56 \$
Hydro Québec	Poste pompage - 157 Victoria Ouest	61,09 \$
Hydro Québec	Bloc sanitaire Parc Walter-MacKenzie	331,78 \$
Hydro Québec	Poste de chlore	1 569,41 \$
Bell	Bureau municipal : 2e ligne	93,67 \$
Bell	Garage municipal et caserne incendie	95,52 \$
Bell	Poste de chlore	82,23 \$
Bell	Station épuration	99,05 \$
Langlois, Alexandra et Marc-Olivier Desilets	Certif. épargne études – n.-né 2021	1 000,00 \$
Agence douanes Canada	Remises employeur juin	2 672,48 \$
Revenu du Québec	Remises employeur juin	6 751,43 \$
Ass. Coop. Agr. La Patrie	Pièces pour divers bâtiments	87,38 \$
Ass. Coop. Agr. La Patrie	Parc : madriers	237,72 \$
Ass. Coop. Agr. La Patrie	Piste cyclable : pinceaux, rouleaux, etc.	446,80 \$
Fonds D'Inf. Territoire	Frais avis mutation	12,20 \$
Centre rén. G. Doyon	Station épuration : ruban, herbicide, etc.	36,73 \$
Aquatech	Expl. réseaux munic. – Déc. 2021	3 913,90 \$
Alarme CSDR	Poste chlore - Contrat système alarme	176,49 \$
Hydro Québec	Parc (gazebo)	30,44 \$
Cloutier, Rémi	Déneig. 2021-2022 - cour Hôtel de Ville + réservoir	1 552,16 \$
Rémunération - Semaines	du 01-06-2022 au 30-06-2022	15 807,77 \$
	Total	74 229,64 \$

**2022-07-317**

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Marjolaine Guillemette, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

QUE les comptes soient approuvés, que le paiement est autorisé et que la directrice générale est autorisée à procéder aux paiements des comptes.

**ADOPTÉE**

**5.3.3 Engagement de dépenses (résolution)**

**2022-07-318**

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil accepte la liste d'engagement des dépenses pour le mois de juillet 2022 à la somme de 20 400,00 \$ :

<b>CONSEIL</b>		
02-110-00-310	Frais déplacement	250,00 \$
02-110-00-459	Réception	50,00 \$
Sous-total		<b>300 \$</b>

**VILLE DE SCOTSTOWN**  
**SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUILLET 2022**

<b>GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE</b>		
02-130-00-310	Frais déplacement	150,00 \$
02-130-00-321	Frais de poste (incluant Info-Scotstown)	225,00 \$
02-130-00-660	Articles de nettoyage	200,00 \$
02-130-00-670	Fournitures de bureau incluant les photocopies	500,00 \$
02-130-01-522	Ent. et réparation Hôtel de Ville	400,00 \$
Sous-total		<b>1 475 \$</b>
<b>SÉCURITÉ INCENDIE</b>		
02-220-00-310	Frais déplacement et repas	200,00 \$
02-220-00-422	Inspection bornes / échelles	50,00 \$
02-220-00-516	Location machineries	300,00 \$
02-220-00-520	Ent. Rép. Bornes fontaines	1 000,00 \$
02-220-00-525	Ent. Rép. Véhicules	1 200,00 \$
02-220-00-630	Carburant	200,00 \$
02-220-00-635	Mousse et produits chimiques	400,00 \$
02-220-00-640	Pièces et acces., rép. incendie	200,00 \$
02-220-00-650	Achat vêtements (chemises, pantalons, etc.)	500,00 \$
02-220-01-651	Ent. et rép. Équipements	400,00 \$
Sous-total		<b>4 450 \$</b>
<b>VOIRIE</b>		
02-320-00-510	Location machineries	1 500,00 \$
02-320-00-521	Entretien chemins trottoirs	300,00 \$
02-320-00-522	Bâtiment entretien-réparation	200,00 \$
02-320-00-620	Gravier, asphalte, abat-poussière	1 500,00 \$
02-320-00-630	Carburant, huile et graisse	600,00 \$
02-330-00-640	Équipements sécurité pour employés	100,00 \$
Sous-total		<b>4 200 \$</b>
<b>HYGIÈNE DU MILIEU</b>		
02-410-00-522	Entretien équipements	500,00 \$
02-412-00-411	Analyse de l'eau potable	400,00 \$
02-412-00-520	Poste chlore - Entretien bâtiment	300,00 \$
02-412-00-635	Produits chimiques (eau potable)	400,00 \$
02-413-00-513	Location machinerie	1 500,00 \$
02-413-00-521	Eau potable : Entretien-réparation réseau	1 000,00 \$
02-413-00-622	Sable et gravier	300,00 \$
02-413-00-640	Pièces et accessoires	1 000,00 \$
02-414-00-411	Analyse de l'eau usée	325,00 \$
02-414-00-522	Entretien bâtiment	200,00 \$
02-414-00-529	Entretien équipements	500,00 \$
02-414-00-635	Produits chimiques	200,00 \$
02-415-00-521	Ent. & rép. Station pompage & tuyaux	700,00 \$
02-415-00-640	Égout : pièces et accessoires	500,00 \$
Sous-total		<b>7 825 \$</b>
<b>AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT</b>		
02-610-00-490	Frais comité provisoire étude permis	300,00 \$
Sous-total		<b>300,00 \$</b>
<b>LOISIRS ET CULTURE</b>		

**VILLE DE SCOTSTOWN  
SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUILLET 2022**

02-701-50-521	Parcs entretien terrains, bâtiments	500,00 \$
02-701-50-523	Entretien équipements	400,00 \$
02-701-50-630	Parcs - Patinoire : carburant, huile	250,00 \$
02-701-52-951	Piste cyclable Marécage des Scots	700,00 \$
Sous-total	<b>1 850 \$</b>	
	<b>TOTAL :</b>	<b>20 400,00 \$</b>

**ADOPTÉE**

**5.3.4 Rapport de la situation financière au 28 juin 2022 (dépôt)**

Le rapport des activités de fonctionnement à des fins fiscales au 28 juin 2022 a été transmis aux membres du conseil avec l'ordre du jour de la séance du conseil ainsi que les documents relatifs aux points inscrits sur l'ordre du jour.

**5.4 Refinancement du règlement 353-04 modifié par le règlement 366-07 : 200 800 \$ (résolution)**

**Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 200 800 \$ qui sera réalisé le 12 juillet 2022**

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Ville de Scotstown souhaite emprunter par billets pour un montant total de 200 800 \$ qui sera réalisé le 12 juillet 2022, réparti comme suit :

<b>Règlements d'emprunts #</b>	<b>Pour un montant de \$</b>
353-04	200 800 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence ;

ATTENDU QUE, conformément au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 353-04, la Ville de Scotstown souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

**2022-07-319**

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 12 juillet 2022;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 12 janvier et le 12 juillet de chaque année;
3. les billets seront signés par le (la) maire et le (la) greffier(ère)-trésorier(ère) ou trésorier(ère);



**VILLE DE SCOTSTOWN  
SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUILLET 2022**

4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

<b>2023.</b>	<b>16 000 \$</b>	
<b>2024.</b>	<b>16 700 \$</b>	
<b>2025.</b>	<b>17 600 \$</b>	
<b>2026.</b>	<b>18 500 \$</b>	
<b>2027.</b>	<b>19 400 \$</b>	<b>(à payer en 2027)</b>
<b>2027.</b>	<b>112 600 \$</b>	<b>(à renouveler)</b>

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2028 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 353-04 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 12 juillet 2022), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

**ADOPTÉE**

**Résolution d'adjudication - Refinancement du règlement 353-04 modifié par le règlement 366-07 : 200 800 \$**

**Soumission pour l'émission de billets**

Date d'ouverture :	5 juillet 2022	Nombre de soumissions :	2
Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	4 ans et 2 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	12 juillet 2022
Montant :	200 800 \$		

ATTENDU QUE la Ville de Scotstown a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 12 juillet 2022, au montant de 200 800 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu deux soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

**1 -FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.**

16 000 \$	3,90000 %	2023
16 700 \$	4,00000 %	2024
17 600 \$	4,10000 %	2025
18 500 \$	4,20000 %	2026
132 000 \$	4,50000 %	2027

Prix : 98,42800

Coût réel : 4,83856 %

2 - CD DU HAUT-SAINT-FRANCOIS

16 000 \$	4,85000 %	2023
16 700 \$	4,85000 %	2024
17 600 \$	4,85000 %	2025
18 500 \$	4,85000 %	2026
132 000 \$	4,85000 %	2027

Prix : 100,00000

Coût réel : 4,85000 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

2022-07-320

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Marjolaine Guillemette, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Ville de Scotstown accepte l'offre qui lui est faite de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour son emprunt par billets en date du 12 juillet 2022 au montant de 200 800 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 353-04. Ces billets sont émis au prix de 98,42800 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

**ADOPTÉE**

**5.5. Employés municipaux**

**5.5.1 Vacances annuelles (résolution)**

2022-07-321

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil de la Ville de Scotstown autorise les employés municipaux à prendre leurs vacances annuelles au cours des semaines suivantes :

- Directrice générale : sous réserve de l'avancement des dossiers réguliers, prioritaires et urgents
  - . Du 12 juillet au 18 juillet 2022
  - . La suite sera définie ultérieurement.
- Employé aux travaux publics
  - . Semaine du 4 juillet 2022
  - . Semaine du 11 juillet 2021

Si des changements surviennent, les membres du conseil seront avisés préalablement pour obtenir l'autorisation.

**ADOPTÉE**

**5.5.2 Fermeture du bureau municipal lors des vacances annuelles de la directrice générale (résolution)**

Considérant les vacances annuelles de la directrice générale prévues au cours des prochains jours ou semaines;

2022-07-322

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Elisabeth Boil, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal autorise la fermeture du bureau pendant les vacances annuelles de la directrice générale en raison qu'elle est la seule employée au sein de l'administration de la ville.

Lorsque le poste de commis de bureau sera comblé, le bureau municipal sera ouvert pendant la période des vacances de la directrice générale qui pourraient être prises au cours des prochaines semaines ou mois.

**ADOPTÉE**

**5.6 Lot 4 774 671 rue Osborne - Article 72 de la loi sur les compétences municipales – Mandat (résolution)**

Considérant la réception d'un certificat de l'évaluateur confirmant qu'il existe le lot 4 774 671 et qu'il est situé entièrement dans l'emprise de la rue Osborne;

Considérant qu'il est essentiel de faire une procédure prévue à l'article 72 et suivant de la loi sur les compétences municipales la démarche pour régler cette situation;

2022-07-323

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Maxime Désilets, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal mandate Me Stéphane Reynolds, de la firme Cain Lamarre, pour préparer les résolutions et effectuer la démarche nécessaire selon la loi pour mettre à jour ce dossier et que ce lot soit reconnu comme étant la propriété de la Ville de Scotstown.

**ADOPTÉE**

**5.7 Soirée reconnaissance aux finissants (date, lieu, bourse) (résolution)**

2022-07-324

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Jérémy Beauchemin, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que la Ville de Scotstown octroie une bourse au montant de 100 \$ à chaque élève finissant de la Polyvalente Louis Saint-Laurent et Alexander Galt, résidents à Scotstown pour l'édition de l'année scolaire 2021-2022. La soirée reconnaissance aura lieu à Hampden et la date sera confirmée après vérification avec la Polyvalente. Pour la soirée qui aura lieu au début de l'automne 2022, une élève résidente de Scotstown qui a poursuivi ses études à l'école secondaire de la Ville de Lac Mégantic sera invitée également.

Un budget de cent dollars (100 \$) est approuvé pour la préparation d'une collation.

Depuis plusieurs années la Ville de Scotstown et la Municipalité du Canton de Hampden organisent à tour de rôle la tenue de la soirée. En 2022, la soirée aura lieu à la Municipalité de Hampden malgré qu'il n'y ait aucun élève finissant de Hampden pour cette édition, si les mesures sanitaires en vigueur peuvent le permettre.

Les élèves finissants doivent remettre copie de leur diplôme d'études secondaires à la municipalité avant la soirée.

**ADOPTÉE**

**5.8 Invitation, rencontre, formations, colloques, visioconférences, webinaires :  
Liste en annexe (résolution)**

Considérant que la liste des rencontres, formations, webinaires et autres devant avoir lieu au cours du mois de juillet a été remise aux membres du conseil;

2022-07-325

SUR LA PROPOSITION unanime des membres du conseil qui assistent à la séance, il est résolu

Que les membres du conseil ainsi que la directrice générale participent aux rencontres, formations, webinaires et autres qui ont un lien avec les dossiers en cours, leurs comités ou toutes nouvelles lois, obligations et directives par des instances gouvernementales et/ou organismes régionaux.

**ADOPTÉE**

**6. Sécurité publique**

**6.1 Incendie**

**6.1.1 Vérification et réparation des bornes incendie selon les recommandations  
du rapport de nettoyage du réseau d'aqueduc – Printemps 2022 (résolution)**

Considérant qu'il est essentiel que les bornes incendie soient fonctionnelles pour un service incendie optimal;

Considérant qu'à la suite des travaux de nettoyage du réseau d'aqueduc effectué au printemps 2022, la firme Aqueduc a émis des recommandations pour la vérification et réparation de certaines bornes;

2022-07-326

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Marjolaine Guillemette, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal accepte le rapport et autorise les travaux suivants :

- Prioriser la restauration de la borne-fontaine no. 7 (de priorité 2) pour l'année 2022 ou 2023.

- Faire inspecter les bornes-fontaines suivantes : 3, 15,16,17, 18,19, 26, 27, 28 et 35 (tous de priorité 5).

Se référer au rapport de Diagnostic du réseau de distribution d'eau par l'inspection et l'analyse des bornes d'incendie, INSPECTION AUTOMNE 2016, Préparé par Monsieur Yannick Tardif, Aquatech pour connaître les priorités d'interventions.

- Effectuer un diagnostic du fonctionnement des vannes du réseau de distribution afin de prévoir un budget pour la réparation de ceux non fonctionnels et de peindre en bleu les vannes fonctionnelles.

- Localiser visuellement et mettre à vue toutes les vannes d'isolement de chaque borne-fontaine et faire la vérification du fonctionnement de celle-ci. Nous avons constaté que plusieurs vannes sont cachées sous le gazon. De même que localiser toutes les bornes d'entrée de service résidentielles.

- Effectuer la vidange des bornes-fontaines après chaque purge de réseau afin de prolonger la durée de vie des pièces internes des bornes-fontaines (réduire la corrosion).

- Vérifier le fonctionnement de la vanne d'isolement de la borne no. 11 et no. 12. Prévoir un budget pour le remplacement de la vanne d'isolement de chacune des bornes.

- Prévoir un budget pour le remplacement de la borne no.11 et no.12 sur la rue Osborne, car vieux modèle de Borne fontaine difficile à rendre étanche (Ludlow 90 porte 4’’), ainsi qu’une vanne d’isolement neuve pour chacune des bornes à remplacer. Celle localisée à l’extrémité de la rue (anciennement du même modèle), a été remplacée dans l’année 2020 par un autre modèle de borne-fontaine plus récent et restauré avec vanne d’isolement neuve.

Que les services de la firme BF Tech soient requis pour les travaux de réparation suivants :

- Prioriser la restauration de la borne-fontaine no. 7 (de priorité 2) pour l’année 2022 ou 2023.

- Faire inspecter les bornes-fontaines suivantes : 3, 15,16,17, 18,19, 26, 27, 28 et 35 (tous de priorité 5).

Se référer au rapport de Diagnostic du réseau de distribution d’eau par l’inspection et l’analyse des bornes d’incendie, INSPECTION AUTOMNE 2016, Préparé par Monsieur Yannick Tardif, Aquatech pour connaître les priorités d’interventions.

**ADOPTÉE**

### **Remplacer des bornes incendie sur la rue Osborne**

Considérant que des travaux des réseaux municipaux sur la rue de Ditton et Albert doivent avoir lieu au cours des prochaines semaines;

Considérant que lors de ces travaux, des bornes incendies actuellement en place seront remplacées;

**2022-07-327**

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Marjolaine Guillemette, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que les vieux modèles des bornes situées en amont sur la rue Osborne ou celles dont la manipulation est difficile soient remplacés par des bornes fonctionnelles qui auront été enlevées sur la rue de Ditton.

Que la location de la machinerie pour l’excavation et les matériaux granulaires nécessaires soient autorisés pour les travaux.

**ADOPTÉE**

## **7. Voirie**

### **7.1 Appel d’offres pour entretien et déneigement des rues et chemins d’accès (résolution)**

Considérant que la Ville de Scotstown doit faire entretenir ses routes en période hivernale;

Considérant que les articles 573 et suivants de la Loi sur les Cités et Villes du Québec stipulent les règles pour les demandes d’appels d’offres pour un contrat pour l’exécution de travaux et/ou un contrat pour la fourniture de services;

Considérant le paragraphe 3.1 de l’article 573 de la Loi sur les Cités et Villes du Québec stipule : « Malgré l’article 9 de la Loi sur l’accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (chapitre A-2.1) et jusqu’à l’ouverture des soumissions, ne peut être divulgué par un membre d’un conseil ou par un fonctionnaire ou employé de la municipalité un renseignement permettant de connaître le nombre ou l’identité des personnes qui ont présenté une soumission ou qui ont demandé une copie de la demande de soumissions, d’un document auquel elle renvoie ou d’un document additionnel qui y est lié. L’interdiction de divulguer un renseignement s’applique également

à l'exploitant du système électronique d'appel d'offres visé au troisième alinéa du paragraphe 1 et à ses employés, sauf quant à un renseignement permettant de connaître l'identité d'une personne qui a demandé une copie d'un de ces documents, lorsque cette personne a autorisé expressément l'exploitant à divulguer ce renseignement. »;

Considérant que le conseil municipal mandate la directrice générale à transmettre l'appel d'offres aux entreprises identifiées dans l'Annexe 1 et conservées jusqu'à l'ouverture des appels d'offres reçus

2022-07-328

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

La Ville de Scotstown demande des soumissions par invitation écrite pour l'entretien, le sablage des routes et la fourniture des abrasifs nécessaires pour une période d'un (1) an soit la saison 2022-2023, de deux (2) ans soit les saisons 2022-2023 et 2023-2024, et de trois (3) ans soit les saisons 2022-2023, 2023-2024 et 2024-2025, pour une longueur approximative de 5,3 kilomètres, soient :

➤ Rue Scott :	0,1 km
➤ Rue Gordon :	0,3 km
➤ Rue Hope :	0,4 km
➤ Rue Argyle :	0,4 km
➤ Rue Osborne :	0,6 km
➤ Rue Union :	0,1 km
➤ Rue du Parc :	0,4 km
➤ Rue Coleman :	0,7 km
➤ Rue Jean-Baptiste Godin :	0,2 km
➤ Rue du Barrage (parc Walter Mackenzie) :	0,4 km
➤ Chemin d'accès à la station d'épuration :	1,5 km
➤ Entrée du poste de chlore :	0,1 km

➤ Ajout au devis et contrat :

Demande ponctuelle payée à un taux horaire :

\*\*CHEMIN D'ACCÈS AU RÉSERVOIR D'EAU POTABLE : 0,8 KM

Que le contrat prévoit 2 heures à l'entretien et l'ouverture du chemin d'accès au réservoir d'eau potable par saison hivernale applicable.

Toutes heures supplémentaires exigées par le conseil municipal ou son représentant devront être facturées selon le Taux de location de machinerie lourde avec opérateur et équipements divers aux taux adoptés par la Direction des regroupements d'achats du Centre de services partagés du Québec, plus les taxes si applicables.

Un dépôt de soumission et d'exécution au montant de 10% du montant total devra accompagner la soumission. Ce dépôt de soumission pourra être effectué par chèque visé ou mandat-poste au nom de la Ville de Scotstown. Ce dépôt de soumission sera déposé par la Ville et conservé pour une durée de 60 jours à compter de la date d'ouverture de la soumission.

Madame Monique Polard, directrice générale est chargée de procéder à la demande de soumission auprès d'un minimum de 2 soumissionnaires dont la liste sera déposée à l'ouverture des soumissions reçues.

Les soumissions doivent être complétées et retournées dans une enveloppe cachetée et portée la mention : « **SOUSSION ENTRETIEN, DÉNEIGEMENT ET DÉGLAÇAGE DE RUES ET CHEMINS D'ACCÈS DURANT L'HIVER** ».

**VILLE DE SCOTSTOWN**  
**SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUILLET 2022**

Les soumissions seront reçues au bureau de la municipalité à l'adresse suivante :  
« **SOUMISSION ENTRETIEN, DÉNEIGEMENT ET DÉGLAÇAGE DE RUES ET CHEMINS D'ACCÈS DURANT L'HIVER** »

Ville de Scotstown  
101, chemin Victoria Ouest  
Scotstown (Québec) J0B 3B0

Les soumissions seront reçues à l'Hôtel de Ville, par Mme Monique Polard, directrice générale, à l'adresse indiquée ci-dessus, **le ou avant le 25 août 2022 à 11 h 00 AM**, pour être ouvertes publiquement à la même heure et au même endroit.

La Ville de Scotstown ne s'engage à n'accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues ni à encourir aucune obligation ni aucuns frais d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires.

Toute soumission au conditionnel sera rejetée. Seules les soumissions faites sur les formules de la municipalité sont valables.

Les soumissions devront être valables pour une période de 60 jours à partir de la date d'ouverture.

**ADOPTÉE**

**7.2 Stationnement dans les rues – Préparation d'une réglementation (résolution)**

Considérant que la ville a reçu dernièrement quelques plaintes concernant le stationnement de véhicules dans certaines rues ce qui nuit à la circulation;

Considérant que plusieurs rues sont étroites ;

**2022-07-329**

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Maxime Désilets, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal souhaite étudier les possibilités d'adopter un règlement interdisant le stationnement permanent dans certaines rues.

**ADOPTÉE**

**Â CET INSTANT, LE CONSEILLER MONSIEUR JÉRÉMY BEAUCHEMIN QUITTE SON SIÈGE. IL EST 19 H 25.**

**8. Hygiène du milieu (réseaux municipaux, matières résiduelles et recyclables)**

**8.1 Dossier : rue Albert (TECQ) et De Ditton (PRIMEAU) – Travaux infrastructures (information)**

Considérant la demande d'appels d'offres pour les travaux d'infrastructures sur les rues Albert et de Ditton et la réception de deux soumissions;

Considérant que les prix des soumissions reçues sont beaucoup plus élevés que les estimations prévues et le règlement d'emprunt 502-22;

Considérant que le conseil municipal veut étudier différentes options;

**2022-07-330**

SUR LA PROPOSITION unanime des membres du conseil qui assistent à la séance, il est résolu

Que le conseil municipal vérifie diverses options et que des informations seront prises auprès de son conseiller juridique, Me Stéphane Reynolds.

Le point est reporté à une séance subséquente.

**ADOPTÉE**

**8.2 Regroupement pour achat d'un camion et services des collectes (résolution)**

**8.2.1 Entente intermunicipale et autorisation de signature (résolution)**

**Entente intermunicipale relative à l'achat d'un camion de déchet et à la mise en place d'un service de collectes et de transport des matières résiduelles, recyclables et organiques**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Scotstown et les Municipalités de Chartierville, Hampden, La Patrie et Lingwick souhaitent former un regroupement et conclure une entente intermunicipale relative à l'achat d'un camion de déchet ainsi qu'à la mise en place d'un service de collecte et de transport des matières résiduelles, recyclables et organiques;

**CONSIDÉRANT QUE** les Parties souhaitent que Scotstown soit responsable des démarches relatives à l'acquisition du camion à déchet, incluant l'élaboration et la gestion de l'appel d'offres;

**CONSIDÉRANT QUE** les Parties souhaitent également que Scotstown soit responsable de la mise en œuvre et de la gestion du service de collecte et de transport des matières résiduelles, recyclables et organiques selon les modalités prévues au sein des présentes pour la première année de l'entente;

**CONSIDÉRANT QUE** les Parties souhaitent se prévaloir des pouvoirs qui leur sont conférés par le Code municipal du Québec et par la Loi sur les cités et villes pour conclure une entente intermunicipale;

**CONSIDÉRANT QUE** la signature des présentes a été autorisée par résolution par toutes les Parties;

**EN CONSÉQUENCE**

**2022-07-331**

**SUR LA PROPOSITION** de la conseillère Madame Elisabeth Boil, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Le conseil de la Ville de Scotstown autorise la conclusion d'une entente relative à l'achat d'un camion de déchet et à la mise en place d'un service de collectes et de transport des matières résiduelles, recyclables et organiques avec les Municipalités de Chartierville, du Canton de Hampden, La Patrie et du Canton de Lingwick.

Cette entente est annexée à la présente résolution pour en faire partie comme si elle était ici au long reproduit.

Le maire Monsieur Marc-Olivier Désilets et la directrice générale Madame Monique Polard sont autorisés à signer ladite entente au nom de la Ville de Scotstown.

**ADOPTÉE**

**8.2.2 Acceptation soumission achat du camion et signature du contrat (résolution)**

**Groupe des 5 municipalités de l'entente intermunicipale pour l'implantation d'un service de collectes des matières résiduelles, recyclables et autres**

**ATTENDU QUE** les Municipalités de Chartierville, du Canton de Hampden, La Patrie, du Canton de Lingwick et la Ville de Scotstown désirent se prévaloir des



dispositions des articles 468 et suivants de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) et des articles 569 et suivants du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) pour conclure une entente relative à la mise en place d'un service de collectes et de transport des matières résiduelles, recyclables et autres selon les besoins;

ATTENDU QUE l'achat d'un camion est nécessaire pour la mise en place du service de collectes et de transport des matières résiduelles, recyclables et autres selon les besoins;

ATTENDU QUE les municipalités participantes ont mandaté par résolution la Ville de Scotstown pour la demande d'un appel d'offres relatif à l'achat d'un camion neuf 10 roues à chargement latéral pour le service de collecte;

ATTENDU QU'à la date limite de réception des soumissions, une (1) seule soumission a été reçue, soit celle de Tardif Diesel de Sherbrooke et qu'elle est conforme au devis d'appel d'offres;

2022-07-332

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Marjolaine Guillemette, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

QUE la Ville de Scotstown au nom des municipalités parties à l'entente intermunicipale accepte la soumission déposée par l'entreprise Tardif Diesel relative à l'acquisition d'un camion Western Star 47 X, 2023, 10 roues avec une benne à chargement latéral de 33 verges au montant forfaitaire pour le camion, les équipements et leur installation conformément aux spécifications du devis descriptif :

Coût :	408 000,00 \$
T.P.S. :	20 400,00 \$
T.V.Q. :	40 698,00 \$
Total :	469 098,00 \$

QUE la Ville de Scotstown soit désignée à titre de « *Municipalité gestionnaire* » du service en commun par l'entente intermunicipale entre les cinq municipalités et est autorisée à signer le contrat d'achat du camion incluant ses équipements, l'immatriculation, les assurances et tous autres documents.

**ADOPTÉE**

### **8.2.3 Demande d'aide financière pour achat regroupé de bacs 1100 litres (résolution)**

Considérant l'entente intermunicipale entrent les Municipalités de Chartierville, du Canton de Hampden, La Patrie, du Canton de Lingwick et la Ville de Scotstown visant l'achat d'un camion pour le service des collectes des matières résiduelles et recyclables;

Considérant que des commerces, industries et institutions ont besoin de bacs d'une capacité plus élevée que les bacs roulants résidentiels;

Considérant que les cinq municipalités parties à l'entente mettent sur pied un nouveau service intermunicipal dans le but de fournir un service sur mesure et au besoin de chacune des municipalités et d'éviter les augmentations de frais reliés au transport par des compagnies offrant le même service, mais de régions éloignées;

Considérant qu'il existe des bacs de 1 100 litres qui pourrait être offert aux commerces, industries et institutions qui ont besoin d'une collecte hebdomadaire;

Considérant le nombre élevé de bacs à acquérir pour remplacer les conteneurs de métal actuellement fourni par l'entreprise responsable du service, mais qui seront enlevé à la fin du contrat, soit le 31 décembre 2022;

Considérant l'estimation reçue du coût d'un bac de 1 100 litres et du nombre de bacs à acquérir;

**2022-07-333**

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Maxime Désilets, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que la Ville de Scotstown gestionnaire de l'entente intermunicipale regroupant les municipalités de Chartierville, du Canton de Hampden, La Patrie, du Canton de Lingwick et la Ville de Scotstown dépose une demande d'aide financière dans le cadre du volet 4 – du Programme de Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité ;

- Le conseil de la Ville de Scotstown s'engage à participer au projet de mise en place pour offrir le service de collectes hebdomadaires des matières résiduelles, matières recyclables et autres auprès des commerces, industries et institutions sur le territoire des municipalités parties à l'entente intermunicipale et l'achat de bacs ayant un volume de 1 100 litres et à assumer une partie des coûts ;
- Le conseil accepte d'agir à titre d'organisme responsable du projet ;
- Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre de volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité ;
- Le maire et le secrétaire-trésorier sont autorisés à signer tout document relatif à cette demande d'aide financière.

**ADOPTÉE**

**8.2.4 Demande aux municipalités sur le territoire de la MRC pour services de dépannage occasionnel (résolution)**

Considérant l'entente intermunicipale entrent les Municipalités de Chartierville, du Canton de Hampden, La Patrie, du Canton de Lingwick et la Ville de Scotstown visant l'achat d'un camion pour le service des collectes des matières résiduelles et recyclables;

Considérant que le service de collecte doit débuter le 1<sup>er</sup> janvier 2023;

**2022-07-334**

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que la Ville de Scotstown, gestionnaire de l'entente intermunicipale pour le service de collectes des matières résiduelles et recyclables, demande aux municipalités situées sur le territoire de la MRC du Haut-Saint-François et qui possèdent un camion a chargement latéral la possibilité de retenir leurs services contractuels ou par entente intermunicipale de fourniture de services sur demande en cas de bris, défectuosité du véhicule ou autre et selon des conditions à déterminées.

Qu'une demande similaire sera transmise auprès d'entreprise offrant ce service et située sur le territoire de la MRC du Haut-Saint-François.

Cette demande est faite au nom des municipalités de Chartierville, du Canton de Hampden, La Patrie, du Canton de Lingwick et la Ville de Scotstown.

**ADOPTÉE**

**8.3 Demande de branchement aux réseaux municipaux – no. 86 rue Argyle (résolution)**

ATTENDU que les propriétaires des lots 4773881 et 4773954 du cadastre du Québec, situés sur la rue Argyle ont déposé une demande de permis pour la construction d'une résidence ainsi qu'une demande pour être raccordée aux réseaux d'aqueduc et d'égout municipaux;

2022-07-335

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

QUE la Ville de Scotstown procède aux travaux nécessaires pour le raccordement de cette propriété lors des travaux de construction de la résidence;

Que la Ville de Scotstown assume les frais pour la pose des canalisations nécessaires à partir des canalisations principales jusqu'à la limite de la propriété du propriétaire ;

Que les travaux seront faits par les employés de la ville sous la supervision de la firme Aquatech, responsable de l'exploitation des réseaux municipaux;

QUE les propriétaires sont responsables de faire l'installation sur leur propriété pour le branchement aux réseaux municipaux à partir des canalisations principales de la ville.

**ADOPTÉE**

**8.4 Réparation fuite d'eau au Domaine Dumoulin : services plombier et location machinerie (résolution)**

Entendu qu'une fuite d'eau potable a été détectée sur le terrain du Domaine Dumoulin;

Entendu qu'il est essentiel de procéder aux réparations de fuite d'eau potable le plus rapidement possible lorsqu'une fuite est trouvée;

2022-07-336

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Maxime Désilets, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal entérine les frais de location de machinerie au besoin, les matériaux et les frais d'un plombier professionnel de l'entreprise Bel-eau-clerc qui a effectué la réparation de la fuite d'eau potable le 4 juillet dernier.

**ADOPTÉE**

**MONSIEUR JÉRÉMY BEAUCHEMIN REPREND SON SIÈGE. IL EST 19 H 40.**

**8.5 Consommation d'eau potable – Inspection de certaines conduites et travaux au besoin (résolution)**

Entendu qu'il est constaté une augmentation de la quantité d'eau potable consommée depuis quelques jours;

Entendu que le même phénomène a été constaté l'an dernier pendant la saison estivale;

Entendu que le conseil municipal veut connaître la raison de cette augmentation pour remédier à cette situation dans un souci de protection des sources d'eau, mais également pour freiner les coûts reliés pour le traitement d'eau potable;

2022-07-337

SUR LA PROPOSITION unanime des conseillers membres du conseil qui assistent à la séance, il est résolu

Que des vérifications et tests seront faits par les employés municipaux pour détecter des fuites possibles et le conseil municipal autorise la location de machinerie nécessaire pour l'excavation à certains endroits pour effectuer des réparations et des vérifications.

**ADOPTÉE**

**9. Aménagement, urbanisme et développement**

**9.1 Modification des usages des zones RU-5 et RU-6 et au schéma d'aménagement de la MRC du Haut-Saint-François (résolution)**

**9.1.1 Échéancier (résolution)**

Considérant que le conseil municipal entame les démarches pour modifier les usages dans la zone RU-6;

2022-07-338

SUR LA PROPOSITION unanime des membres du conseil qui assistent à la séance, il est résolu

Que le conseil municipal accepte l'échéancier qui leur a été remis relatif à la démarche pour la modification des usages dans la zone RU-6 selon les exigences de la Loi sur l'Aménagement et l'urbanisme.

**ADOPTÉE**

**9.1.2 Avis de motion (résolution)**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 504-22 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE DE LA VILLE**

Le maire, Monsieur Marc-Olivier Désilets, présente le projet de règlement n° 504-22 visant la modification de la zone RU-6 du règlement 349-06 afin de permettre l'usage d'un camping;

QUE les membres du conseil confirment qu'ils ont reçu les informations lors de l'atelier du 28 juin 2022 et copie du projet de règlement et qu'ils acceptent le dépôt de ce projet de règlement.

2022-07-339

CONFORMÉMENT à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, la conseillère, Monsieur Maxime Désilets donne AVIS DE MOTION de la présentation, lors d'une prochaine séance du conseil, du règlement 504-22 afin de permettre l'usage camping en zone RU-6 du règlement 349-06;

CONFORMÉMENT à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, le responsable de l'accès aux documents de la Ville délivrera une copie du règlement à toute personne qui en fera la demande dans les deux jours ouvrables précédant la tenue de la séance lors de laquelle il sera adopté. Des frais de photocopies peuvent s'appliquer selon le règlement 494-21;

CONFORMÉMENT à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, des copies du règlement seront mises à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance lors de laquelle il sera adopté.

**ADOPTÉE**

**9.1.3 Projet de règlement (résolution)**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 504-22 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE DE LA VILLE**

2022-07-340

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Jérémy Beauchemin, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que les membres du conseil acceptent le dépôt du projet de règlement numéro 504-22 modifiant le règlement 349-06 de zonage de la Ville de Scotstown dont l'objet est de permettre l'usage camping en zone RU-6

**ADOPTÉE**

**9.1.4 Consultation publique (résolution)**

2022-07-341

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Élisabeth Boil, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal donne avis par les présentes :

**QUE** le Conseil municipal, suite à l'adoption, par sa résolution numéro 2022-07-339 à sa séance du 5 juillet 2022, du projet de règlement numéro 504-22 modifiant le règlement de zonage de la municipalité, tiendra une assemblée publique en conformité des dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1);

**QUE** l'objet du projet de règlement numéro 504-22 est de permettre l'usage camping en zone RU-6;

**QUE** ce projet de règlement vise la zone RU-6, plus spécifiquement située le long du chemin Victoria Est (route 214);

**QUE** l'illustration de la zone concernée par ce projet de règlement peut être consultée au bureau municipal;

**QUE** ce projet de règlement **susceptible d'approbation référendaire**;

**QUE** ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, durant les heures ordinaires d'ouverture de celui-ci. Il peut également être transmis par courriel sur demande;

**QUE** l'assemblée publique se tiendra le 8 août à 18h30 à l'Hôtel de Ville de Scotstown.

**ADOPTÉE**

**9.2 Numéro civique – Rue Argyle – Lots 4 773 954 et 4 773 881 – no. 86**

2022-07-342

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Jérémy Beauchemin, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal attribue spécifiquement le numéro civique 86, de la rue Argyle pour désigner les lots 4773881 et 4773954 du cadastre du Québec pour un projet de construction de résidence.

**ADOPTÉE**

**9.3 Dossier inspection municipale : démarche pour regroupement avec des municipalités (résolution)**

2022-07-343

SUR LA PROPOSITION unanime des membres du conseil qui assistent à la séance, il est résolu

Que ce dossier est reporté à une séance subséquente.

**ADOPTÉE**

**10. Loisir et culture**

**10.1 Bibliothèque municipale**

**10.1.1 Participation financière pour achat d'une chute à livres (résolution)**

Entendu la demande d'aide financière reçue de Madame Lynne Provençale, responsable de la bibliothèque municipale, pour l'achat d'une chute à livres qui serait installée près de l'entrée de l'Hôtel de Ville de Scotstown;

Entendu que cet équipement répondrait à plusieurs demandes de personnes ne pouvant pas toujours se rendre à la Bibliothèque aux heures d'ouverture pour y remettre un livre dans les limites de la date de retour demandé. Cette boîte étant toujours disponible, il serait plus aisé d'y faire les retours au moment convenant aux personnes et ainsi nous permettre de mieux servir notre clientèle;

Entendu que le coût d'achat de cet équipement s'élève au montant de 330 \$ plus les taxes et qu'une demande similaire a été transmise à la Municipalité du Canton de Hampden pour que le coût soit partagé entre les deux municipalités;

2022-07-344

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Jérémy Beauchemin, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal accepte la demande d'aide financière pour l'achat d'une chute à livres et que le montant versé sera en conséquence du montant fourni par la Municipalité du Canton de Hampden.

**ADOPTÉE**

**10.1.2 Modification des heures d'ouverture (résolution)**

Entendu la demande de Madame Lynne Provençale, responsable de la bibliothèque municipale, pour obtenir l'autorisation du conseil municipal d'ajouter une ½ heure au temps d'ouverture le mardi soir;

2022-07-345

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Maxime Désilets, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal accepte la demande d'augmenter le nombre d'heures d'ouverture de la bibliothèque municipale à compter du 2 août 2022, les mardis soir, soit de 18 h à 19 h 30.

**ADOPTÉE**

**10.2 Programme PRACIM – Dépôt projet : Agrandissement centre communautaire rue Hope (résolution)**

Attendu que la Ville de Scotstown veut offrir un lieu communautaire pour permettre aux citoyens de se rassembler et pouvoir organiser des activités pour tous les groupes d'âge;

Attendu qu'actuellement la Ville de Scotstown ne possède pas de centre communautaire accessible aux personnes à mobilité réduite;

Attendu que la population de Scotstown demande depuis plusieurs années d'avoir un centre communautaire accessible à toute la population;

Attendu que le Programme d'aide financière d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM), volet 1 : Projets de bâtiments de base a vocation municipale ou communautaire vise à soutenir l'amélioration, l'ajout, le remplacement et le maintien de bâtiments municipaux de base, qu'ils aient une vocation municipale ou communautaire. Cela a pour but de résoudre des problématiques importantes associées à leur état ou de remédier à leur absence;

2022-07-346

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Marjolaine Guillemette, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière;

Que le conseil municipal de la Ville de Scotstown a pris connaissance du guide du PRACIM et qu'elle s'engage à respecter toutes les conditions qui s'appliquent à elle;

Que la Ville de Scotstown s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles à celui-ci ainsi que les coûts d'exploitation continue et d'entretien du bâtiment subventionné;

Que la Ville de Scotstown confirme, si elle obtient une aide financière pour son projet, qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au PRACIM associés à son projet, y compris tout dépassement de coûts;

Que le conseil municipal nomme, Madame Monique Polard, directrice générale, responsable de ce dossier et qu'elle est mandatée pour transmettre le formulaire au gouvernement et signer tous les documents pour et au nom de la Ville de Scotstown.

**ADOPTÉE**

**10.3 Aide financière au fond régions et ruralité, FRR 4, Volet vitalisation – Regroupement pour ressource loisirs (résolution)**

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

ATTENDU QUE les municipalités de la Ville de Scotstown désirent présenter un projet d'Étude de faisabilité pour une coopération intermunicipale pour une ressource commune en loisir local dans le cadre de l'aide financière;

EN CONSÉQUENCE,

2022-07-347

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Maxime Désilets, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit:

- Le conseil municipal de la Ville de Scotstown s'engage à participer au projet d'Étude de faisabilité pour une coopération intermunicipale pour une ressource commune en loisir local et à assumer une partie des coûts;
- Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;
- Le conseil nomme la Municipalité régionale de comté du Haut-Saint-François (MRC) organisme responsable du projet

**ADOPTÉE**

**11. Correspondance, points ajoutés depuis l'atelier et varia**

**11.1 Élagage et coupe d'arbres – Rue Albert (numéro civique 76) (résolution)**

2022-07-348

SUR LA PROPOSITION unanime des membres du conseil qui assistent à la séance, il est résolu

Qu'une estimation soit demandée auprès d'une entreprise spécialisée pour des travaux d'élagage concernant 2 arbres situés sur l'emprise du terrain appartenant à la Ville de Scotstown devant la propriété du 76, rue Albert.

Les travaux d'élagage visent à permettre que le fil de Bell passant au travers des branches des deux arbres de nuisent pas aux infrastructures de Bell et que les arbres soient sécuritaires pour les résidences environnantes.

Le dossier est reporté pour décision lors d'une séance subséquente.

**ADOPTÉE**

**11.2 Numéro civique : 136 rue Albert – Projet construction résidence (résolution)**

2022-07-349

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Marjolaine Guillemette, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal attribue spécifiquement le numéro civique 136, de la rue Albert pour désigner le lot 4 773 974 du cadastre du Québec pour un projet de construction de résidence.

**ADOPTÉE**

**11.3 Nomination maire suppléant (résolution)**

CONSIDÉRANT QUE l'article 56 de la Loi sur les cités et villes stipule que le conseil municipal peut désigner un conseiller comme maire suppléant pour la période qu'il détermine;

CONSIDÉRANT QUE le maire suppléant ou tout autre conseiller peut représenter la Ville lors des assemblées régulières ou spéciales du conseil de la MRC du Haut-Saint-François en cas d'absence du maire;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de nommer un substitut au maire lorsque celui-ci ne peut assister aux séances du conseil de la Ville de Scotstown et de la MRC du Haut-Saint-François;

CONSÉQUENCE,

2022-07-350

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Elisabeth Boil, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

QUE la conseillère madame Cathy Roy soit nommée mairesse suppléante jusqu'à la séance de janvier 2022;

QUE madame Cathy Roy, mairesse suppléante de la Ville de Scotstown soit nommée substitut au maire, monsieur Marc-Olivier Désilets, lors des séances du conseil de la MRC du Haut-Saint-François, et ce, jusqu'au 31 décembre 2022.

**ADOPTÉE**

**11.4 Suivi des travaux de l'abri-bois**

Un suivi sera fait auprès de la compagnie Barolet de Weedon pour l'avancement des travaux à l'abri-bois.

**11.5 Aucun sujet**

**11.6 Aucun sujet**

**12. Période de questions : sujets relatifs à l'ordre du jour de la séance**

Aucun citoyen n'assiste à la séance.



2022-07-351

13. **Levée de la séance (résolution)**

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que la levée de la séance soit prononcée. Il est 20 h 15.

**ADOPTÉE**

Les résolutions ici inscrites sont conformes, sous réserve de l'approbation du libellé final du procès-verbal de la présente séance de la Ville de Scotstown, lors de sa prochaine séance.

Le maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par lui de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 53 de la Loi sur les cités et villes.

**VILLE DE SCOTSTOWN**

\_\_\_\_\_  
Marc-Olivier Désilets, maire

\_\_\_\_\_  
Monique Polard, directrice générale